

**D023357/01**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 22 novembre 2012

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 22 novembre 2012

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de règlement de la Commission** modifiant le règlement (CE) n° 62/2006 relatif à la spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système "Applications télématiques au service du fret" du système ferroviaire transeuropéen conventionnel





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 15 novembre 2012 (16.11)  
(OR. en)**

**16282/12**

**TRANS 398**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	13 novembre 2012
Destinataire:	Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	D023357/01
Objet:	Projet - RÈGLEMENT (UE) N° .../.. DE LA COMMISSION du XXX modifiant le règlement (CE) n° 62/2006 relatif à la spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système "Applications télématiques au service du fret" du système ferroviaire transeuropéen conventionnel

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - D023357/01.

p.j.: D023357/01



Bruxelles, le **XXX**  
[...] (2012) **XXX** draft

**RÈGLEMENT (UE) N° .../.. DE LA COMMISSION**

**du **XXX****

**modifiant le règlement (CE) n° 62/2006 relatif à la spécification technique  
d'interopérabilité concernant le sous-système «Applications télématiques au service du  
fret» du système ferroviaire transeuropéen conventionnel**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

# RÈGLEMENT (UE) N° .../.. DE LA COMMISSION

du **XXX**

## **modifiant le règlement (CE) n° 62/2006 relatif à la spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système «Applications télématiques au service du fret» du système ferroviaire transeuropéen conventionnel**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté<sup>1</sup>, et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 4 *ter* du règlement (CE) n° 62/2006 de la Commission du 23 décembre 2005 relatif à la spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système «Applications télématiques au service du fret» du système ferroviaire transeuropéen conventionnel<sup>2</sup> prévoit que l'Agence ferroviaire européenne mette à jour les documents visés à l'annexe A dudit règlement sur la base des demandes de modification qui sont validées avant le 13 mai 2012.
- (2) La Commission a reçu la recommandation ERA/REC/06a-2012/INT de l'Agence ferroviaire européenne du 24 juillet 2012 visant à ce qu'elle mette à jour l'annexe A du règlement (CE) n° 62/2006 pour faire référence aux documents techniques qui ont été modifiés conformément à la procédure de gestion des modifications («Ligne de base 5.2»).
- (3) Il convient dès lors de modifier le règlement (CE) n° 62/2006 en conséquence.
- (4) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité institué par l'article 29, paragraphe 1, de la directive 2008/57/CE,

---

<sup>1</sup> JO L 191 du 18.7.2008, p. 1.

<sup>2</sup> JO L 13 du 18.1.2006, p. 1.

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

L'annexe A du règlement (CE) n° 62/2006 de la Commission est remplacée par le texte figurant à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le

*Par la Commission*  
*Le président*  
José Manuel BARROSO

## ANNEXE

### «ANNEXE A

#### LISTE DES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

##### Liste des spécifications obligatoires

<b>Index n°</b>	<b>Référence</b>	<b>Intitulé du document</b>	<b>Version</b>
5	ERA_FRS_TAF_A_Index_5.doc	STI ATF — ANNEXE A.5: Illustrations et diagrammes séquentiels relatifs aux messages de la STI ATF	1.0

<b>Appendice</b>	<b>Référence</b>	<b>Intitulé du document</b>	<b>Version</b>
A	ERA_FRS_TAF_D_2_Appendix_A.doc	STI ATF — ANNEXE D.2: APPENDICE A (PLAN D'ACHEMINEMENT DES WAGONS/UCI)	1.0
B	ERA_FRS_TAF_D_2_Appendix_B.doc	STI ATF — ANNEXE D.2: APPENDICE B — BASE DE DONNÉES OPÉRATIONNELLE INTERMODALE ET DES WAGONS (WIMO)	1.1
C	ERA_FRS_TAF_D_2_Appendix_C.doc	STI ATF — ANNEXE D.2: APPENDICE C — FICHIERS DE RÉFÉRENCE	1.1
D	ERA_FRS_TAF_D_2_Appendix_D.doc	STI ATF — ANNEXE D.2: APPENDICE D — BASE DE DONNÉES DES AVIS DE RESTRICTION D'INFRASTRUCTURE	1.1
E	ERA_FRS_TAF_D_2_Appendix_E.doc	STI ATF — ANNEXE D.2: APPENDICE E — INTERFACE COMMUNE	1.0
F	ERA_FRS_TAF_D_2_Appendix_F.doc	STI ATF — ANNEXE D.2: APPENDICE F — MODÈLE DE DONNÉES ET DE MESSAGE DE LA STI ATF	1.1

»